

FORMATION
PROFESSIONNELLE

CYCLE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE

CADRE EN CHARGE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

UN MÉTIER EN ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2015, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une prestation ou mesure relevant du dispositif de protection de l'enfance est estimé à 295 357 sur la France entière. Depuis la promulgation de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016, renforçant les acquis de la loi du 7 mars 2007, les modalités de prise en charge en protection de l'enfance, du milieu ouvert au placement, s'élargissent et se diversifient. Les cadres en charge de la protection de l'enfance sont un maillon essentiel de l'accompagnement des équipes de travailleurs et travailleuses sociaux dans les décisions prises, les modalités retenues, les projets dessinés pour et avec l'enfant et sa famille.

C'est cette approche multiple, à la fois systémique, clinique, juridique, mais également financière et administrative, qui est mise en œuvre pour appréhender le rôle complexe de cadre en charge de la protection de l'enfance.

Le cycle de formation professionnelle, de 200 heures de formation, forme les cadres aux enjeux posés par la réforme de la loi du 14 mars 2016. Il permet de remplir la majeure partie des obligations du décret du 30 juillet 2008 et de l'arrêté du 25 septembre 2008 relatifs à la formation des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.

À QUI S'ADRESSE CE CYCLE ?

Aux attachés ou conseillers et conseillères sociaux éducatifs en charge de la protection de l'enfance, en priorité les cadres en poste depuis moins de trois ans et qui ont reçu délégation de signature du président ou de la présidente du conseil départemental.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU CYCLE

Acquérir les capacités nécessaires à la mise en œuvre de la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance, en lien avec les partenaires, sur un territoire donné.

L'ensemble du cycle couvre les 4 domaines de compétence du métier de responsable Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :

- le positionnement en tant que cadre,
- la prise de décision et la mise en œuvre,
- la coordination des acteurs et actrices au service du projet pour l'enfant,
- l'accompagnement des pratiques des équipes.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le cycle s'articule autour de 8 modules de formation indissociables, d'une durée de 5 jours chacun. À la fin de chaque module, une journée est consacrée à l'analyse de pratiques et à la rédaction, individuelle ou en binôme, de fiches sur des thématiques emblématiques du travail en service d'ASE. Ces fiches feront l'objet d'une présentation en fin de cycle devant l'ensemble du groupe permettant ainsi aux stagiaires de recueillir des outils opérationnels comme supports d'accompagnement de leurs équipes.

Les agents et agentes souhaitant un parcours modularisé ou à option se reporteront vers l'offre complémentaire de stages en protection de l'enfance, offre également conforme aux impératifs du décret et de l'arrêté.

LES MODULES

1 – SITUER LE CADRE ASE AU SEIN DU CONTEXTE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Ce module permet d'analyser le contexte professionnel et politique de la protection de l'enfance. Il amène le cadre à construire son positionnement en comprenant mieux sa fonction, sa relation à ses collègues et aux partenaires divers, le système de protection dans sa globalité ainsi que les besoins de l'enfant sous tous ces aspects (affectif, physique, intellectuel et social).

2 – CONSTRUIRE UNE PENSÉE JURIDIQUE ADAPTÉE AU CADRE D'EXERCICE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Le cadre prend, par délégation du président ou de la présidente du conseil départemental, des décisions essentielles pour la vie des enfants confiés. Il doit savoir utiliser l'ensemble des ressources offertes par les textes juridiques, notamment ceux en lien avec l'évaluation, le danger, le droit de la famille, les besoins de l'enfant ou encore l'autorité parentale.

3 – COORDONNER L'ÉVALUATION DES SITUATIONS FAMILIALES AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET ACTRICES (DÉPARTEMENT, AUTORITÉ PARENTALE, PARTENAIRES)

Les cadres sont garants du processus d'évaluation, afin qu'il s'inscrive dans une dynamique de travail avec les familles. Il s'agit d'identifier la réponse apportée aux besoins de l'enfant en vision pluridisciplinaire, en croisant des approches cliniques et juridiques. Un panorama des démarches et des méthodes d'évaluation existantes est également réalisé.

4 – CONNAÎTRE LES PARTENAIRES ET L'ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE POUR CONSTRUIRE DES PARCOURS ET DES RÉPONSES ADAPTÉES AUX BESOINS DES ENFANTS

Il s'agit de connaître les compétences des institutions, des acteurs et actrices concourant à la protection de l'enfance ainsi que les partenaires du soutien à la parentalité, l'institution judiciaire et les procédures possibles. Par ailleurs, la place des écrits professionnels en protection de l'enfance (finalités et enjeux) est abordée.

5 – ÉLABORER ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS POUR L'ENFANT

La loi rend obligatoire l'élaboration d'un projet pour l'enfant dès lors que ce dernier fait l'objet d'une décision de protection administrative ou judiciaire. Ce module permet de réfléchir au sens de l'intervention publique dans la famille. Il amène à prendre conscience des impacts de cette intervention (financiers, juridiques, éducatifs...) pour mieux accompagner la famille dans une perspective partenariale et dialogique, en étudiant les différentes solutions possibles.

6 – PILOTER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ASE : CONSTRUIRE SON AUTORITÉ ET SON POSITIONNEMENT DE CADRE ASE

Le cadre anime le partenariat dans une démarche de concertation pluri-acteurs et actrices en s'appuyant sur le cadre juridique. Il conseille les équipes et accompagne les phénomènes émotionnels liés à l'activité professionnelle. La notion d'autorité est au cœur de son positionnement.

7 – PILOTER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ASE : ANIMER DES ÉQUIPES ASE

Le cadre doit accompagner le mode d'organisation des services et animer une équipe pluri professionnelle. Il s'assure de l'effectivité des actions engagées par les parents, les professionnels du département, les partenaires et garantit un cadre d'intervention partagé par les équipes. Enfin, il anime des collectifs de travail tout en affirmant son autorité.

8 – SYNTHÈSE DU CYCLE : SE SITUER EN TANT QUE CADRE ASE AU SEIN DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Il s'agit de reprendre le contenu des modules 1 à 7 par une présentation orale et écrite des productions, individuelles ou en binôme, relevant de chacune des compétences clés du cadre ASE pour étayer les échanges.

WWW.CNFPT.FR

**POUR ALLER PLUS LOIN,
DÉCOUVREZ LA E-COMMUNAUTÉ
PROTECTION DE L'ENFANCE**

RETROUVEZ ICI NOS RESSOURCES DOCUMENTAIRES

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INSET ANGERS
RUE DU NID DE PIE - CS 62020
49016 ANGERS CEDEX 1
TÉL. : 02 41 22 41 22 - FAX : 02 41 22 41 78
